

Perspectives

INSTITUT
FRASER

VOLUME 4 NUMÉRO 1
PRINTEMPS 2011

Environnement et matières premières au Québec

- Entrevue avec le
Dr Patrick Moore
- Une rémunération
au mérite
- Investissement étranger
et protectionnisme

www.institutfraser.org



Éditeur	Institut Fraser
Rédacteur en chef	Sébastien A. Côté
Rédacteur en chef adjoint	Cari A. Ferguson
Conseiller éditoriale	Kristin McCahon
Collaborateur	Jean-François Minardi
Traducteur	Manuela Ene
Direction artistique	Bill C. Ray
Couverture	Prodigy Gold Incorporated
Relations media	Sébastien A. Côté
	perspectives@institutfraser.org

La vision de l'Institut Fraser est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes. Fondé en 1974, l'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant. Notre travail est financé par des contributions déductibles d'impôts de milliers d'individus, d'organismes et de fondations. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche.

Pour soutenir l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à development@fraserinstitute.org ou par téléphone au 1-800-665-3558 poste 305.

Copyright © 2011 par l'Institut Fraser

Les collaborateurs de cette publication ont travaillé indépendamment et leurs opinions sont donc les leurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des supporteurs, administrateurs et employés de l'Institut Fraser. La présente publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Conseil d'Administration de l'Institut Fraser

Peter Brown (Président du conseil d'administration), Edward Belzberg (Vice-président du conseil d'administration), Mark W. Mitchell (Vice-président du conseil d'administration), Salem Ben Nasser Al Ismaily, Louis-Philippe Amiot, Gordon Arnell, Charles Barlow, Jr., Ryan Beedie, Brad Bennett, Everett Berg, T. Patrick Boyle, Joseph Canavan, Alex Chafuen, Derwood Chase, Jr., James Davidson, John Dielwart, Stuart Elman, Greg Fleck, Paul Fletcher, Shaun Francis, Ned Goodman, John A. Hagg, Paul Hill, Stephen A. Hynes, C. Kent Jespersen, Andrew Judson, Robert H. Lee, Brandt Louie, Lukas Lundin, David MacKenzie, Hubert Marleau, James McGovern, George Melville, Gwyn Morgan, Eleanor Nicholls, Roger Phillips, Herb Pinder, R. Jack Pirie, Conrad Riley, Gavin Semple, Rod Senft, Anthony Sessions, Christopher R. Shackleton, William W. Siebens, Anna Stylianides, Arni Thorsteinson, Michael A. Walker, Jonathan Wener, Catherine Windels, Brett J. Skinner (Président), Peter Cowley (Vice-président principal), Niels Veldhuis (Vice-président, Recherche), Fred McMahon (Vice-président, Recherche), Michael Perri (Secrétaire-trésorier)

Le Québec est truffé d'exemples où le gouvernement place les intérêts de petits groupes avant le bien-être de ses citoyens. La plupart du temps ces groupes d'intérêt, très bien organisés, se tournent vers l'État pour obtenir des subventions et/ou une forme de protection contre les forces compétitives du marché. Malheureusement, les subventions et les protections, soit par le biais de taxes avantageuses et de réglementations, de monopoles, ou de quotas et de tarifs, ne sont pas dans l'intérêt du grand public.

Prenons deux exemples : tout d'abord une subvention à une entreprise. L'un des effets pervers des subventions aux entreprises est que cela favorise une entreprise au détriment du climat économique qui, sans ces mesures, serait plus favorable au développement des affaires. On peut citer à titre d'exemple le fait que l'entreprise qui reçoit la subvention aura d'avantage de ressources pour engager des employés au détriment d'une autre entreprise qui, pour engager les mêmes employés, devra déboursier plus d'argent, ou se tourner vers des travailleurs moins compétents. Il doit être particulièrement frustrant pour un entrepreneur, qui a besoin par exemple d'un ingénieur, d'être incapable de l'attirer car une autre entreprise obtient de l'aide avec l'argent de ses impôts !

Deuxième exemple : au Québec, l'industrie laitière est contrôlée et des quotas limitent la quantité de lait que peut produire le fermier qui, en plus, doit vendre tout son lait à un seul organisme. On dit que c'est pour sauver les fermes laitières mais cela se fait au détriment des consommateurs qui subissent des prix plus élevés.

En voulant aider les agriculteurs on perpétue leur situation qui dans l'ensemble est loin d'être enviable, voir même précaire alors que leur niveau d'endettement a augmenté. En effet, si un producteur souhaite moderniser son entreprise afin d'être plus productif, il devra, en plus d'avoir à investir dans ses nouveaux équipements, acheter à prix fort de nouveaux quotas car il ne pourra pas vendre autrement son nouveau surplus de lait. Les forces du marché sont inopérantes, le producteur est en quelque sorte pénalisé s'il montre de l'initiative à vouloir être plus compétitif et l'ensemble de la société en ressort perdante.

On pourrait continuer longtemps à énumérer les demandes des groupes d'intérêt pour que l'État s'immisce dans un secteur pour le réguler, le dernier étant la volonté de réglementer la profession de journaliste. Ainsi certains réclament qu'un comité soit mis sur pied pour décider qui est un vrai journaliste, limitant ainsi la liberté d'expression et notre liberté à être informé.

Pour finir, on vous invite à visiter notre page **Facebook** où vous trouverez de l'information sur nos recherches, nos événements ainsi que des articles intéressants.

Bonne lecture.
Sébastien A. Côté

L'interventionnisme étatique : la politique et les groupes d'intérêt



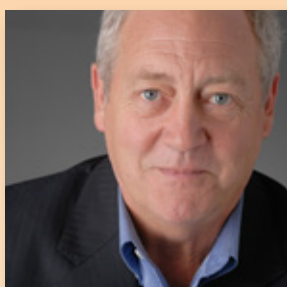
4

Investissement étranger



14

L'assurance maladie au Canada



21

Entrevue avec le Dr Patrick Moore

2 Éditorial

4 Investissement étranger et protectionnisme

Mark Milke

La décision du gouvernement fédéral de rejeter le projet de rachat de Potash Corp sape l'investissement et se fait au détriment des actionnaires.

8 Pourquoi l'incertitude est néfaste pour l'industrie minière au Québec

Jean-François Minardi

La chute du Québec à la quatrième place dans l'enquête annuelle internationale sur les sociétés minières publiée par l'Institut Fraser est révélatrice d'une plus grande incertitude pour l'industrie minière québécoise pendant l'année 2010.

11 Enseignement : une rémunération au mérite bien conçue profiterait aux élèves

Peter Cowley et Niels Veldhuis

Chaque aspect du système d'éducation de nos enfants doit avoir pour but primordial l'amélioration de l'apprentissage. Hors, les méthodes actuelles de rémunération des enseignants ne réussissent pas à atteindre cet objectif. Ainsi, les systèmes de rémunération au mérite, communs dans les secteurs public et privé, méritent un examen approfondi.

14 Une évaluation de l'efficacité de l'assurance maladie au Canada

Mark Rovere

Le Canada devrait-il essayer des polices d'assurance santé qui fonctionnent ailleurs?

18 L'expérience du Nouveau-Brunswick montre que le Québec n'a pas à craindre le développement du gaz de schiste

Gerry Angevine

Le gaz de schiste est devenu l'une des ressources les plus prisées en Amérique du Nord en raison des avancées technologiques qui ont rendu son extraction économiquement viable. Le gouvernement du Québec peut adopter la réglementation nécessaire afin de protéger l'environnement et de garantir que les propriétaires fonciers reçoivent une indemnité adéquate.

21 Entrevue avec le Dr Patrick Moore

Sébastien A. Côté

À l'occasion de la sortie de son nouveau livre, *Confessions of a Greenpeace Drop-Out: The Making of a Sensible Environmentalist*, le Dr Patrick Moore, co-fondateur de Greenpeace, répond à nos questions.



Bigstock

Investissement étranger et protectionnisme

Mark Milke

La décision prise par le gouvernement fédéral avant Noël, de s'opposer à l'offre publique d'achat présentée par la minière australienne BHP Billiton Ltd. à Potash Corporation of Saskatchewan (McCarthy et autres, 2010), n'est que la dernière d'une série d'actions gouvernementales au Canada qui mine l'investissement, qu'il soit privé ou réalisé par des sociétés cotées en Bourse.

Les avantages de l'investissement étranger seront examinés plus loin, mais voici d'abord une liste partielle des mesures récentes contre l'investissement. La première est la décision prise par Ottawa, un jour avant son rejet de l'OPA proposée par BHP Billiton, de bloquer un projet de mine aurifère d'une valeur de 815 millions de dollars dans le centre de la Colombie-Britannique, et ce, malgré le feu

vert donné par le gouvernement provincial (Hallbauer, 2010).

En 2008, le gouvernement fédéral a décidé de bloquer l'acquisition de MacDonald Dettwiler and Associates Ltd. par la société américaine Alliant Techsystems Incorporated. Ottawa soutenait que le satellite unique muni d'un système d'imagerie radar de l'entreprise canadienne étant au cœur de l'intérêt national, on ne pouvait permettre une prise de contrôle par des intérêts étrangers (Whittington, 2008). La vente d'une compagnie d'énergie nucléaire au gouvernement iranien, par exemple, constituerait certes une préoccupation légitime de sécurité, mais Alliant n'était pas contrôlée par un gouvernement représentant une préoccupation légitime de sécurité. La peur que suscitait l'acquisition proposée

n'était pas justifiée, Alliant – une société fermée – étant établie aux États-Unis, un allié du Canada.

De la même façon, BHP Billiton est établie en Australie, un autre allié du Canada. Quant à l'argument régulièrement invoqué que la potasse est une ressource stratégique, il est tout aussi déraisonnable. Comme le pétrole et le gaz naturel, la potasse est une ressource dont la propriété revient aux gouvernements provinciaux; le débat ne tournait donc pas autour de la propriété de la ressource comme telle, mais plutôt autour de celle de la société qui en assurait l'extraction.

Aux obstacles à l'investissement étranger posés par le gouvernement fédéral pour des motifs discutables se sont ajoutées des attaques provinciales opportunistes à l'égard des actifs des investisseurs. Plusieurs premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador ont ainsi exigé qu'une société minière, Inco, effectue le traitement du minerai de fer dans la province malgré l'existence d'usines de traitement en Ontario et au Manitoba (Stradiotto, 2005). Plus récemment, l'ancien premier ministre Danny Williams a réclamé une « juste part » des actions de compagnies pétrolières comme Chevron, ExxonMobil Corp., Petro-Canada et Norsk Hydro qui voulaient exploiter le pétrole au large des côtes de la province : c'était le prix exigé pour autoriser le développement des activités (Guttsman, 2007). Dans

les deux cas, ces exigences nuisaient aux actionnaires existants par l'engagement de dépenses



supplémentaires, la dilution découlant de l'émission de nouvelles actions ou une combinaison de ces facteurs.

Plus récemment encore, en 2008, Terre-Neuve-et-Labrador a exproprié sans compensation AbitibiBowater Inc. de ses droits fonciers et

d'utilisation de l'eau. Cette expropriation étant illégale en vertu des règles de l'ALÉNA, Ottawa a accepté de verser 130 millions de dollars à AbitibiBowater en guise d'indemnisation afin d'éviter une poursuite de 500 millions de dollars (Marotte, 2010).

Compte tenu de ce qui précède, il serait utile de revoir les raisons pour lesquelles l'investissement étranger est important. Tout d'abord, selon le principe qu'il faut traiter les autres comme l'on voudrait être traité, si nous voulons nous assurer que les sociétés canadiennes soient assujetties à des politiques équitables à l'étranger, il est utile de l'appliquer chez nous. Cet aspect est particulièrement crucial, car les sociétés canadiennes investissent en fait plus à l'étranger que les « étrangers » n'investissent chez nous. Selon Statistique Canada, les investissements canadiens directs à l'étranger représentaient 593 milliards de dollars à la fin de 2009, contre 549 milliards de dollars en investissements directs étrangers au Canada (Statistique Canada, 2010). À bien y réfléchir, il n'est dans l'intérêt de personne de préconiser des restrictions au pays qui, si elles étaient mises en œuvre de façon plus générale à l'étranger, nuiraient aux avoirs canadiens à l'étranger.

Quant à la crainte que les sièges sociaux canadiens « se vident » de leurs fonctions stratégiques et disparaissent à la suite de prises de

contrôle par des intérêts étrangers, une étude réalisée par Statistique Canada en 2006 montre qu'elle n'est pas fondée. De 1999 à 2005, « les entreprises canadiennes qui sont passées sous le contrôle d'entreprises étrangères ont créé à peu près autant de sièges sociaux qu'elles

n'en ont fermés », souligne l'agence fédérale de la statistique (Statistique Canada, 2006 : 5). En outre, les entreprises étrangères ont créé plus d'emplois dans les sièges sociaux que les entreprises canadiennes au cours de la période étudiée : les entreprises sous contrôle étranger ont augmenté de 21,2 % le nombre d'emplois dans les sièges sociaux de 1999 à 2005, contre une hausse de seulement 5,8 % dans le cas des entreprises sous contrôle canadien.

Une autre étude menée par Statistique Canada l'année

auparavant, mais sur une plus longue période (de 1973 à 1999), confirme cette réalité : « l'effectif des sièges sociaux d'entreprises étrangères était supérieur d'environ 25 % à celui des sièges sociaux d'entreprises canadiennes » (Statistique Canada, 2005 : 5).

Les sociétés canadiennes investissent en fait plus à l'étranger que les « étrangers » n'investissent au Canada



Bigstock

L'investissement étranger sert largement les intérêts des pays qui l'accueillent. Dans un article publié l'année dernière, les économistes Nathapornpan Piyaarekul Uttama et Nicolas Péridy soutiennent que l'investissement étranger en Extrême-Orient s'est traduit par une croissance considérable de la productivité. De la même façon, dans un article publié en 2009 par la Banque fédérale de réserve de St. Louis, Silvio Contessi et Ariel Weinberger affirment que l'investissement étranger a davantage contribué à la croissance économique des États américains que l'investissement intérieur (les

auteurs ont toutefois fait remarquer que la main-d'œuvre devait être suffisamment qualifiée).

De plus, l'Institut Fraser a constaté que l'augmentation de l'investissement étranger au Canada a permis d'accroître la productivité, la concurrence, l'innovation et l'accès à de nouvelles technologies (Clemens et autres, 2007). Les retombées pour les consommateurs comprennent la baisse des prix, la hausse des salaires, un choix plus large, et des biens et services de meilleure qualité.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, et le Premier ministre Stephen Harper ont eu tort de ne pas faire valoir que l'investissement étranger est important pour le Canada, de ne pas défendre les investissements des entreprises canadiennes à l'étranger et ceux des entreprises « étrangères » au Canada, et de ne pas nous rappeler que ces décisions devraient en fin de compte appartenir à ceux qui y risquent leur capital et non pas aux politiciens qui les prennent pour des motifs douteux. Si un nombre suffisant d'actionnaires de PotashCorp estimaient l'offre de BHP satisfaisante, la décision aurait dû leur appartenir, et non pas à Ottawa, surtout quand la sécurité nationale n'était pas en jeu.

Références

- Clemens, Jason, Kumi Harischandra, et Milagros Palacios (2007). *The Benefits of Foreign Investment in Canada*. <<http://www.fraserinstitute.org/research-news/display.aspx?id=13486>>, (6 décembre 2010).
- Contessi, Silvio, et Ariel Weinberger (2009). « Foreign Direct Investment, Productivity, and Country Growth: An Overview », *Federal Reserve Bank of St. Louis Review*, vol. 91, no 2, mars-avril, p. 61-78.
- Guttsman, Janet (2007). « Premier Up Stakes In Offshore Standoff: Williams Wants 5%-Plus Equity In New Projects », *Calgary Herald*, 14 juin, p. D1.
- Hallbauer, Russell (2010). « Natives Will Benefit Most; Fears Of Sickness And Toxic Waste Are Unwarranted », *National Post*, 29 septembre, p. A17.
- Marotte, Bertrand (2010). « Ottawa Pays Abitibi Bowater \$130-Million For Expropriation », *Globe and Mail*, 24 août. <<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/ottawa-pays-abitibibowater-130-million-for-expropriation/article1683906/>>, (6 décembre 2010).
- McCarthy, Shawn, Steven Chase, et Brenda Bow (2010). « Tories Reject BHP Bid for Potash Corp. », *Globe and Mail*, 3 novembre. <<http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/potash/tories-reject-bhp-bid-for-potash-corp/article1784212/>>, (6 décembre 2010).
- Statistique Canada (2010). Bilan des investissements internationaux du Canada. <<http://www40.statcan.ca/l02/cst01/econ08-fra.htm>>, (19 novembre 2010).
- Statistique Canada (2006). « Étude : L'emploi dans les sièges sociaux, 1999 à 2005 ». *Le Quotidien*, 13 juin. <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/060713/dq060713-fra.pdf>>, (19 novembre 2010).
- Statistique Canada (2005). « Étude : Effet de la propriété étrangère sur l'effectif des sièges sociaux des entreprises de fabrication, 1973 à 1999 », *Le Quotidien*, 8 juin. <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/050608/dq050608-fra.pdf>>, (19 novembre 2010).
- Stradiotto, Laura (2005). « "Captain Canada" Bullish On City's Future: Inco, Falco Merger Bodes Well: Tobin », *Sudbury Star*, 27 octobre, p. A1.
- Uttama, Nathapornpan Piyaaareekkul, et Nicolas Péridy (2010). « Foreign Direct Investment and Productivity Spillovers: the Experience of ASEAN Countries », *Journal of Economic Integration*, vol. 25, no 2, juin, p. 298-323.
- Whittington, Les (2008). « Alliant Lobbies Ottawa », *Toronto Star*, 15 avril. <<http://www.thestar.com/Business/article/414491>>, (19 novembre 2010). ■



Mark Milke (mark.milke@fraserinstitute.org) est le directeur du bureau de l'Institut Fraser en Alberta et du Projet de prospérité albertaine, www.fraserinstitute.org. Il est titulaire d'un doctorat en Relations internationales et de Philosophie politique de l'Université de Calgary.

Pourquoi l'incertitude est néfaste pour l'industrie minière au Québec

Jean-François Minardi

Pour attirer des investissements et être compétitif à l'échelle mondiale, les gouvernements doivent offrir des politiques minières stables et raisonnables. C'est la leçon principale de l'enquête annuelle internationale sur les sociétés minières publiée par l'Institut Fraser.

La dernière édition montre que, malheureusement, le Québec ne fait pas exception à la règle puisque, après s'être classé à la première place pendant trois années de suite, la province est maintenant quatrième. Jusqu'à tout récemment la province était perçue par les dirigeants de l'industrie à travers le monde comme ayant le meilleur environnement politique pour l'investissement minier. Comment pouvons-nous expliquer ces changements?

La réponse est simple: il s'agit de l'incertitude. L'exploitation minière est une industrie très aléatoire qui réclame des capitaux importants, avec de longs délais entre l'investissement initial et la production commerciale. L'ensemble du processus de développement des ressources minérales, de son exploration à sa production, peut prendre jusqu'à 15 ans. Les sociétés d'exploration ne disposent pas de revenus de production et doivent donc compter sur des

investisseurs qui sont prêts à soutenir des activités à haut risque. Pour faire court, l'industrie minière est une activité onéreuse qui comporte des risques importants.

C'est précisément pour ces raisons que les investisseurs à travers le monde ont toujours évité les juridictions dans lesquelles les règles du jeu ne sont pas claires et prévisibles, où les taxes sont sujettes à des augmentations soudaines et où l'opinion publique est hostile.

Or, c'est précisément ce qui s'est passé au Québec pendant l'année 2010.

Le projet de loi 79, qui a pour objet de modifier la loi sur les mines, a été déposé en décembre 2009. Depuis, les débats à l'Assemblée nationale et les consultations publiques ont montré qu'il n'existe pas de consensus sur la politique minière du Québec. Les partis d'opposition, des ONG environnementales et les municipalités ont appelé à une réécriture de la loi sur les mines et le gouvernement a finalement décidé de suspendre le projet de loi jusqu'à la prochaine session parlementaire à l'automne.

Au printemps dernier, lors de l'adoption du budget provincial, le taux d'imposition du régime des droits miniers a été augmenté de façon inattendue sans réelle concertation préalable avec l'industrie minière. Les droits miniers sont ainsi passés de 12 % du profit annuel



Fotolia

avant le budget, à 14 % en 2010, 15 % en 2011 pour finalement atteindre 16 % en 2012. L'industrie minière est également sous le feu des critiques pour ne pas payer suffisamment de redevances et pour ne pas faire assez d'efforts en matière de protection environnementale. Les critiques constructives sont une bonne chose mais l'image largement négative (qui ne s'appuie pas toujours sur les faits)

de l'industrie présentée par certaines ONG donne l'impression que leur véritable objectif est de détruire l'industrie minière au Québec et non de l'améliorer.

La chute du Québec dans le classement de l'enquête sur les sociétés minières devrait nous faire prendre conscience de l'importance de cette industrie pour tous les Québécois.

Il n'est pas trop tard et notre objectif devrait être de récupérer la première place dans le classement de l'année prochaine. Pour atteindre ce but nous avons besoin d'un certain nombre d'éléments: des règles du jeu plus prévisibles avec une réglementation environnementale raisonnable, ne pas augmenter les redevances, mettre un terme à l'incertitude concernant l'avenir de la loi sur les mines et enfin un débat public sur l'exploitation minière moins émotif et plus rationnel.

L'industrie minière génère de la richesse et des emplois pour les Québécois. Le secteur minier représente 2,4 % du PIB du Québec, fournit plus de 52 000 emplois directs et indirects et s'acquitte auprès du gouvernement du Québec d'un impôt sur le revenu net annuel de 281 millions de dollars en moyenne depuis l'année 2000.

Si la province peut surmonter ces problèmes l'avenir s'annonce prometteur. Le nord du Québec, à savoir le territoire au-dessus du 49^e parallèle deux fois plus grand que la France, offre un énorme potentiel minier et l'exploitation minière pourrait jouer un rôle clé dans le Plan Nord envisagé par le gouvernement Charest.

Il est temps de travailler ensemble et de saisir cette opportunité.



Références

McMahon, Fred, et Miguel Cervantes (2011). *Survey of Mining Companies 2010/2011*. Institut Fraser.

Prospectors & Developers Association of Canada (2010). *Finance and Taxation*. <<http://www.pdac.ca/pdac/advocacy/pdf/pdac-fact-sheet-finance-taxation-eng.pdf>>, (6 décembre 2010).

Québec, Ministère des finances (2010). *Additional Information on the Budgetary Measures : A30*. <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/en/documents/AdditionalInfo.pdf>>, (6 décembre 2010).

AMQ (Association minière du Québec) et AEMQ (Association de l'exploration minière du Québec) (2010). *Québec's Mineral Industry Cluster : 3*. ■

Jean-François Minardi (*jean-francois.minardi@institutfraser.org*) est directeur associé, Centre de recherche sur la politique minière à l'Institut Fraser. Il a une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal ainsi qu'un mastère en expertise économique et gestion de projets internationaux de l'Université Paris 12.



Enseignement :

une rémunération au mérite bien conçue profiterait aux élèves

Peter Cowley et Niels Veldhuis

On peut présumer sans risque de se tromper que tous les Britanno-Colombiens souhaitent voir leurs enfants acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour mener une vie heureuse et productive. Pour offrir cette possibilité à tous, nos écoles publiques devraient sérieusement étudier toute innovation promettant d'améliorer la scolarité.

En ce qui concerne la rémunération du corps enseignant, on pourrait s'attendre à ce qu'un système récompensant ses membres les plus efficaces – et encourageant les plus inefficaces à renforcer leurs compétences – soit un outil d'amélioration utile. Malheureusement, ce genre de système n'existe actuellement pas dans les écoles publiques de

la Colombie-Britannique. La rémunération des enseignants y est plutôt régie par des conventions collectives signées avec leurs syndicats. Or les grilles salariales prévues dans les conventions ne tiennent pas compte de l'efficacité.

En général, les enseignants de la Colombie-Britannique ne peuvent obtenir d'augmentation salariale que de deux façons : par l'accumulation d'expérience et celle d'attestations d'études. Ils obtiennent en effet une augmentation annuelle à la fin de chacune de leurs dix premières années de service. La seule autre manière d'obtenir une augmentation est de décrocher un diplôme d'études supérieures (deuxième et troisième cycle).¹ Si l'on y ajoute le fait que, en vertu des mêmes conventions collectives, il est pratiquement impossible de pénaliser un enseignant inefficace,² on constate que le système de rémunération ne fait pas grand-chose pour améliorer l'avenir de nos enfants. Il vaut donc certainement la peine d'envisager l'adoption d'un système de rémunération au mérite. En gros, le concept de rémunération au mérite englobe tout système de rémunération qui récompense l'employé ayant atteint des résultats précis. Ces systèmes, qui sont courants dans le secteur public comme dans le secteur privé, peuvent notamment comporter des commissions de vente, des primes pour une performance supérieure à la moyenne, le salaire à la pièce, des primes collectives et des augmentations salariales en fonction des réalisations.

L'utilisation de systèmes de rémunération au mérite dans le milieu scolaire donne-t-elle vraiment les résultats escomptés? Fort heureusement, il est clairement démontré que des systèmes de rémunération au mérite bien conçus peuvent avoir des effets positifs. Dans une étude récente intitulée *The Design of Performance Pay in Education*, dans laquelle il passe en revue la littérature spécialisée sur les systèmes de rémunération aux résultats et leurs effets, Derek Neal, professeur d'économie à l'Université de Chicago, conclut que l'on dispose d'importantes indications selon lesquelles les enseignants redoublent leurs efforts après l'introduction de la rémunération aux résultats (Neal, 2011). Il y a bien sûr des exceptions, notamment les systèmes de primes utilisés en Angleterre et au Portugal qui « sont fondés sur des évaluations subjectives effectuées soit par des fonctionnaires du domaine de l'éducation, soit par des pairs » (Neal, 2011 : 44).

Une autre étude récente, réalisée par le professeur d'économie Victor Lavy et publiée dans la prestigieuse revue *American Economic Review*, présente des données sur les effets des incitations pécuniaires sur les professeurs d'anglais et de mathématiques en Israël. Comme l'a constaté M. Lavy : « Les mesures incitatives ont mené à une amélioration considérable des taux de réussite aux examens, des taux de réussite conditionnelle et des résultats moyens. Les changements apportés aux méthodes pédagogiques, l'augmentation des cours après les



Bigstock

heures de classe et une plus grande sensibilité aux besoins des élèves y ont participé. » (Lavy, 2009 : 1979)

Bien entendu, tous les systèmes de rémunération au mérite ne sont pas identiques. Dans une étude antérieure, M. Lavy donnait des indications pour concevoir des systèmes efficaces.



iStock

Il y soulignait entre autres que le système doit harmoniser performance et résultats, et qu'il doit être suivi de près pour décourager les enseignants qui veulent le déjouer. « Un grand nombre des problèmes d'ordre pratique que pose la rémunération à la performance peuvent être résolus par une conception judicieuse du système », concluait-il (Lavy, 2007 : 87).

Le dirigeant syndical britanno-colombien Jim Sinclair soulèvera sans doute des objections prévisibles à toute proposition d'instaurer un système de rémunération au mérite. Il est toutefois utile d'identifier les objections possibles à la rémunération au mérite : il est ainsi possible d'en améliorer la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement d'un tel système. Cela ne signifie certainement pas qu'une innovation potentiellement intéressante devrait être écartée.

Pour nos enfants, nous nous devons en effet de nous assurer que tous les aspects de notre système d'éducation concordent avec l'objectif primordial d'améliorer l'apprentissage. Puisque le système de rémunération actuel ne contribue pas à atteindre cet objectif, nous devrions chercher les moyens d'y remédier. Voilà pourquoi la rémunération aux résultats mérite certes un examen sérieux.

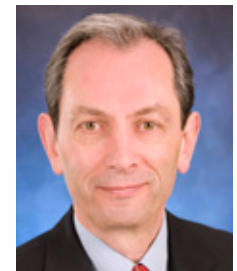
Notes

- 1 Voir les exigences par catégorie du Teacher Qualification Service (TQS) à www.tqs.bc.ca/requirements.html, et les conventions collectives locales 2006-2011 à <http://bctf.ca/BargainingAndContracts.aspx?id=20788>.
- 2 Voir les conventions collectives locales 2006-2011 à l'adresse <http://bctf.ca/BargainingAndContracts.aspx?id=20788&libID=20778>.

Références

- Lavy, Victor (2009). « Performance Pay and Teachers' Effort, Productivity, and Grading Ethics », *American Economic Review*, vol. 99, n° 5, décembre, p. 1979-2011.
- Lavy, Victor (2007). « Using Performance-Based Pay to Improve the Quality of Teachers », *The Future of Children*, vol. 17, n° 1, p. 87-109.
- Neal, Derek (2011). *The Design of Performance Pay in Education*, National Bureau of Economic Research. <<http://www.nber.org/papers/w16710>>, (21 février 2011). ■

Peter Cowley (peter.cowley@fraserinstitute.org) est le directeur du Centre d'études sur la performance des écoles de l'Institut Fraser. Il détient un baccalauréat en Commerce de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est le co-auteur des bulletins des écoles de l'Institut pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Québec, et l'État de Washington.



Niels Veldhuis (niels.veldhuis@fraserinstitute.org) est directeur des études fiscales et vice-président recherche des politiques canadiennes à l'Institut Fraser. Il détient une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.



Une évaluation de l'efficacité de l'assurance maladie au Canada

Mark Rovere

L'assurance maladie en donne-t-elle pour leur argent aux Canadiens? C'est la question essentielle sur laquelle s'est penché l'Institut Fraser en octobre 2010 dans une étude intitulée *Value for Money from Health Insurance Systems in Canada and the OECD* (Skinner et Rovere, 2010). Le rapport qualité-prix du système d'assurance maladie d'un pays donné est défini par rapport à l'efficacité des systèmes d'assurance maladie des autres pays développés membres de l'OCDE. L'étude compare le coût des systèmes avec la disponibilité des biens et services médicaux, car ce sont ces derniers qui déterminent le coût de l'assurance maladie. La santé des populations n'a pas été retenue comme critère d'analyse de l'efficacité, car il importe d'écarter les résultats du traitement médical pour évaluer seulement les ressources acquises par le système qui finance les soins de santé.¹

Afin d'évaluer l'efficacité de l'assurance maladie, l'étude compare 18 indicateurs de la *disponibilité*



Bigstock

des ressources médicales (soit des biens) et le *niveau* de production médical (soit les services) par rapport aux dépenses totales de santé, en pourcentage du PIB, dans 28 pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles.

L'étude, fondée sur les données de 2007 (les plus récentes), constate que l'assurance maladie du Canada se classe au sixième rang parmi les 28 pays de l'OCDE étudiés pour le coût du système (tableau 1). En 2007, les dépenses totales de santé au Canada représentaient 10,1 % du

PIB national, contre 15,7 % aux États-Unis (pays dont le système d'assurance maladie est le plus cher selon le classement) et 6,3 % en Corée (pays dont le système d'assurance maladie est le moins cher selon le classement).

Des dépenses importantes en assurance maladie ne sont pas nécessairement une mauvaise chose, tant que les bénéficiaires en ont pour leur argent. Toutefois, les données indiquent que le Canada n'a pas été à la hauteur de la plupart des pays de l'OCDE en ce qui concerne les biens

et services médicaux fournis à ses citoyens. Comme le montre le tableau 2, bien que notre système d'assurance maladie se classait au sixième rang pour ce qui est du coût en 2007, le Canada

était à la traîne de la majorité des autres pays de l'OCDE en ce qui concerne la plupart des indicateurs de disponibilité de biens et de prestation de services médicaux pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Plus particulièrement, le Canada se situait sous la moyenne de l'OCDE dans le cas de douze indicateurs sur 18 (Skinner et Rovere, 2010).

Cette analyse semble indiquer que, par rapport à

la majorité des pays de l'OCDE, le système d'assurance maladie du Canada n'est pas efficient. Les Canadiens dépensent certes beaucoup en assurance maladie, mais il semble que nous n'en avons pas pour notre argent.

Le mécanisme de financement unique du Canada

En plus d'examiner l'efficacité de l'assurance maladie du Canada par rapport à d'autres pays développés, l'étude compare les mécanismes de financement de l'assurance maladie des pays de l'OCDE; la

conclusion est que celui du Canada est unique. Plus particulièrement, le Canada compte parmi seulement quatre pays sur les 28 membres de l'OCDE étudiés qui n'exigent pas la contribution financière des patients bénéficiant de services médicaux nécessaires.² Ces services comprennent les soins hospitaliers financés par des fonds publics et les soins dispensés par des omnipraticiens ou des médecins spécialistes (Skinner et Rovere, 2010).

Le Canada est également le seul pays industrialisé dans lequel un monopole public gère l'assurance maladie. En outre, il est le seul qui interdit à ses citoyens de souscrire une assurance privée complète offrant une protection à l'égard de l'ensemble des services médicaux nécessaires.

Ces particularités s'expliquent surtout par les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS). En vertu de la LCS, les gouvernements provinciaux risquent de perdre le financement fédéral du *Transfert canadien en matière de santé* s'ils permettent que les biens et services médicaux couverts par les régimes d'assurance maladie provinciaux soient payés par des assurances privées (LCS, 1985). Plus précisément, la LCS interdit la surfacturation et l'exigence de frais d'utilisation à l'égard de services médicaux nécessaires. Par conséquent, les provinces font face à un véritable obstacle à l'expérimentation d'autres modes de financement des services de soins de santé, qui sont pourtant couramment utilisés dans la plupart des pays développés.

Tableau 1 : Dépenses totales de santé en pourcentage du PIB (2007)

1	États-Unis	15,7
2	France	11,0
3	Suisse	10,6
4	Allemagne	10,4
5	Autriche	10,3
6	Canada	10,1
7	Belgique	10,0
8	Portugal	9,9
9	Danemark	9,7
10	Grèce	9,7
11	Pays-Bas	9,7
12	Islande	9,1
13	Nouvelle-Zélande	9,1
14	Suède	9,1
15	Norvège	8,9
16	Italie	8,7
17	Australie	8,5
18	Espagne	8,4
19	Royaume-Uni	8,4
20	Finlande	8,2
21	Israël	7,8
22	Slovénie	7,8
23	Irlande	7,5
24	Hongrie	7,4
25	Luxembourg	7,2
26	République tchèque	6,8
27	Pologne	6,4
28	Corée	6,3

Source: OCDE, 2010.

Tableau 2 : Rang du Canada dans le classement des dépenses par rapport à son rang dans le classement des ressources médicales disponibles et des indicateurs de résultats, pays de l'OCDE (2007)

6 ^e rang pour les dépenses totales parmi 28 pays de l'OCDE
ex æquo au 20 ^e rang (sur 22 pays) pour le nombre de médecins praticiens par 1 000 habitants
17 ^e sur 26 pour le nombre de tomodensitomètres par million d'habitants
17 ^e sur 25 pour le nombre d'appareils d'IRM par million d'habitants
11 ^e sur 22 pour le nombre de mammographes par million d'habitants
ex æquo au 18 ^e rang (sur 21 pays) pour le nombre de lithotriteurs par million d'habitants
ex æquo au 19 ^e rang (sur 26 pays) pour le nombre de lits de soins de courte durée par 1 000 habitants
4 ^e sur 27 pour le nombre d'opérations de la cataracte par 100 000 habitants
17 ^e sur 25 pour le nombre d'amygdalectomies par 100 000 habitants
21 ^e sur 26 pour le nombre d'interventions coronariennes percutanées (ACTP et implantations d'endoprothèses vasculaires) par 100 000 habitants
9 ^e sur 27 pour le nombre de pontages coronariens par 100 000 habitants
19 ^e sur 25 pour le nombre d'appendicectomies par 100 000 habitants
7 ^e sur 23 pour le nombre de cholécystectomies par 100 000 habitants
5 ^e sur 21 pour le nombre de cholécystectomies par laparoscopie par 100 000 habitants
13 ^e sur 25 pour le nombre d'hystérectomies par voie vaginale par 100 000 habitants
9 ^e sur 27 pour le nombre de césariennes par 100 000 habitants
21 ^e sur 27 pour le nombre d'arthroplasties de la hanche par 100 000 habitants

Source: OCDE, 2010.

Des changements s'imposent

Comme l'indiquent les données de l'OCDE, le régime public d'assurance maladie des Canadiens ne leur en donne pas pour leur argent. L'aspect positif de cette constatation est que le fédéral et les gouvernements provinciaux ont actuellement l'occasion d'examiner les modes de financement des services de soins de santé utilisés dans d'autres pays. En effet, en septembre 2004, Ottawa a considérablement augmenté ses transferts fédéraux en santé en vertu du Plan décennal pour consolider les soins de santé (Santé Canada, 2004). Comme il a déjà été fait mention, ces transferts ne sont effectués que si les provinces respectent les dispositions de la LCS. Or le Plan décennal prend fin en 2014, ce qui signifie que les gouvernements devront renégocier l'actuelle entente fédérale-provinciale sur le financement des soins de santé. Si les provinces avaient plus de latitude pour déterminer le mode de financement de leurs soins de santé, des améliorations importantes pourraient être réalisées.

Une évaluation rapide de la situation dans des pays similaires en Europe montre que l'adoption d'autres mécanismes de financement pourrait accroître l'efficacité du système. Par conséquent, afin de vérifier empiriquement si le système d'assurance maladie du Canada s'améliorerait par la mise en œuvre de poli-

tiques similaires à celles utilisées ailleurs dans le monde, le gouvernement fédéral devrait immédiatement suspendre l'application de la LCS pour une période donnée.³ Une suspension pour une durée de cinq ans donnerait toute latitude aux provinces pour expérimenter d'autres mécanismes de financement. Elle permettrait aux gouvernements provinciaux de tester plusieurs politiques en matière de santé qui, bien qu'actuellement interdites au Canada, sont courantes dans la plupart des pays industrialisés. Étant donné que les dépenses de santé des gouvernements ne peuvent se poursuivre au rythme actuel dans la plupart des provinces (Skinner et Rovere, 2009) et que les Canadiens sont toujours contraints à de longues attentes en raison du rationnement imposé par les gouvernements (Barua et autres, 2010), le statu quo est clairement intenable. Essayer des politiques qui portent leurs fruits ailleurs ne peut donc pas nous faire de mal.

Notes

1 Des statistiques générales sur la santé des populations (espérance de vie, etc.) sont plus sensibles à des facteurs universellement partagés, et n'ont d'habitude aucun rapport avec le type de système d'assurance maladie utilisé dans le pays. Des facteurs comme l'eau saine, la nutrition, le traitement des eaux usées et des déchets, la pollution environnementale, les taux d'accidents de la route, les taux de crimes violents, la pauvreté, le contrôle des mala-

dies infectieuses et les programmes de vaccination systématique, entre autres, ont l'effet le plus statistiquement significatif sur les statistiques générales sur la santé des populations.

2 Les trois autres pays n'exigeant pas la contribution financière des patients à l'égard des soins hospitaliers et des soins dispensés par des omnipraticiens et des médecins spécialistes sont le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni.

3 Le gouvernement fédéral pourrait continuer à appliquer le *Transfert canadien en matière de santé*, mais il devrait suspendre l'application de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS) pour éviter de pénaliser les provinces qui expérimentent des politiques actuellement interdites par la LCS.

Références

Barua, Bacchus, Mark Rovere, et Brett J. Skinner (2010). *Waiting Your Turn: Wait Times for Health Care in Canada, 2010 Report*, rapport de la 20^e enquête annuelle. Institut Fraser.

Loi Canadienne sur la Santé (L.R., 1985, ch. C-6). <<http://laws.justice.gc.ca/fra/C-6/index.html>>, (3 octobre 2010).

Santé Canada (2004). *Rencontre des Premiers Ministres sur les Soins de Santé : Un Plan Décennal pour Consolider les Soins de Santé*, Gouvernement du Canada. <<http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/>

delivery-prestation/fptcollab/2004-fmm-rpm/index-eng.php>, (20 novembre 2010).

Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] (2010). *Eco-Santé OCDE 2010 : Statistiques et Indicateurs*.

Skinner, Brett J., et Mark Rovere (2009). *Paying More, Getting Less: 2009. Measuring the Sustainability of Government Health Spending in Canada*. Institut Fraser.

Skinner, Brett J., et Mark Rovere (2010). *Value for Money from Health Insurance Systems in Canada and the OECD*. Institut Fraser. ■



Mark Rovere (mark.rovere@fraserinstitute.org) est directeur associé au Centre de recherches sur les politiques de santé de l'Institut Fraser. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université Windsor.

L'expérience du Nouveau-Brunswick montre que le Québec n'a pas à craindre le développement du

gaz de schiste

Gerry Angevine

Autrefois trop coûteux à produire, le gaz de schiste est soudainement devenu l'une des ressources les plus prisées en Amérique du Nord en raison des avancées technologiques – comme le forage horizontal et la fracturation hydraulique en plusieurs étapes – qui ont rendu son extraction viable économiquement, même lorsque son prix est relativement faible.

Au Québec, plusieurs entreprises s'intéressent à la production de gaz provenant du shale de l'Utica dans les basses-terres du Saint-Laurent, qui selon les estimations contiendrait au moins 40 billions de pieds cubes de gaz extractible

(Québec Ministry of Natural Resources and Fauna, 2010).

Bien que des communautés en Colombie-Britannique, au Texas, en Louisiane, en Pennsylvanie et en Arkansas aient accepté le développement du gaz de schiste et les avantages économiques qui en découlent, le Québec hésite à saisir cette opportunité, comme en témoignent les appels à un moratoire sur le développement de cette ressource.

Le Québec devrait plutôt s'inspirer de l'expérience du Nouveau-Brunswick, qui va de l'avant avec le développement de son propre

gaz de schiste conformément à un cadre réglementaire détaillé et défini dès le départ afin d'assurer la protection de l'environnement. Les expériences de développement du gaz de schiste en Colombie-Britannique et ailleurs portent à croire – malgré des différences dans les conditions géographiques d'une région à l'autre – que le gaz de schiste du Québec peut être développé de manière responsable et dans le respect de l'environnement. Le gouvernement du Québec peut adopter la réglementation nécessaire afin de protéger l'environnement et de garantir que les propriétaires fonciers reçoivent une indemnité adéquate pour permettre aux exploitants de



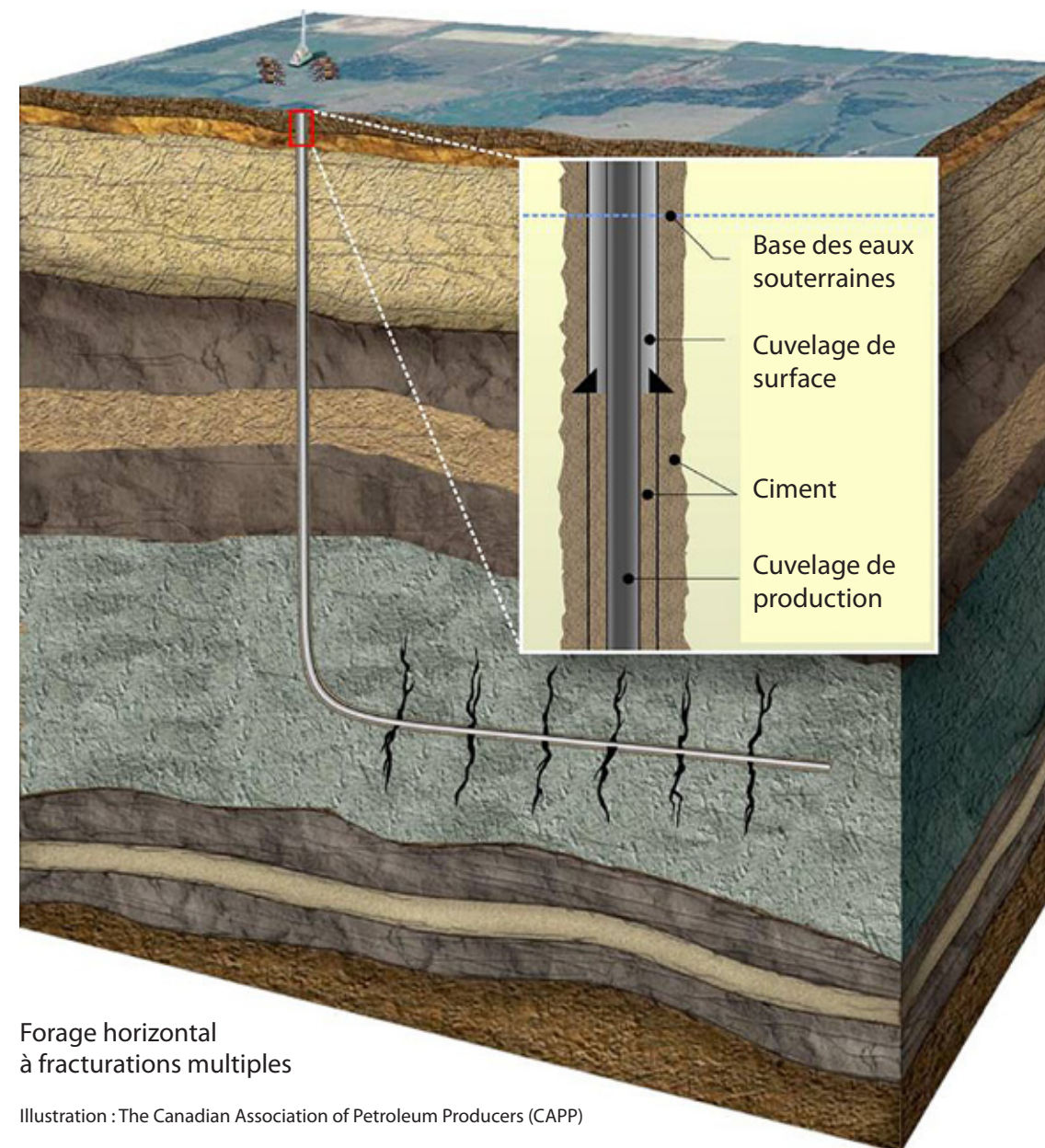
gaz naturel d'accéder à leur terrain. Un moratoire ne ferait qu'empêcher les Québécois de profiter des avantages économiques découlant d'un développement responsable. Ces avantages peuvent comprendre une réduction du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises en raison des redevances versées à l'État par les producteurs de gaz de schiste.

Plutôt que de bloquer tout développement à l'aveuglette, le Nouveau-Brunswick saisit l'occasion de développer son gaz de schiste. On estime que ses ressources atteignent 60 billions de pieds cubes. Selon Bruce Northrup, ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, son gouvernement « appuie l'expansion responsable du secteur du gaz naturel, tout en veillant à la sécurité des propriétaires fonciers et de notre approvisionnement en eau souterraine... nous voulons que l'exploration et la mise en valeur des gaz de schiste se fassent dans le respect de l'environnement afin d'être sûrs de pouvoir profiter des retombées économiques possibles pour notre province » (Northrup, 2011).

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est convaincu que l'actuel cadre législatif est plus qu'adéquat compte tenu de la faible activité de l'industrie dans cette province, qui se concentre principalement sur l'exploration. Il a mis en place un processus « d'étude d'impact sur l'environnement par étapes » afin d'assurer une planification convenable et de traiter des en-

jeux soulevés par des citoyens préoccupés. Ce processus implique que les impacts potentiels sur l'environnement soient répertoriés *avant* la mise en œuvre d'un projet de sorte qu'il soit possible d'en éviter les conséquences négatives.

Afin de comprendre comment l'industrie fonctionne ailleurs, M. Northrup et des collègues du ministère de l'Énergie et du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick ont récemment visité des sites de production de gaz de schiste en Arkansas, où le shale de Fayetteville occupe plus de 23 000 kilomètres carrés et où près de 3 000 puits ont été forés. Ils ont constaté à quel point l'industrie du gaz de schiste a stimulé l'économie et, selon M. Northrup, a enrichi l'Arkansas, un État traditionnellement pauvre. De plus, ils ont rencontré des propriétaires fonciers, des environmentalistes, des employés d'entreprises de production gazière, des fonctionnaires et des politiciens afin de s'informer directement au sujet des préoccupations et des défis environnementaux liés au



développement du gaz de schiste et de voir comment on a relevé ces défis.

Il ne s'agit que d'une partie du programme du Nouveau-Brunswick visant à mettre en

place un cadre approprié pour le développement du gaz de schiste. Les décideurs de cette province ont appris qu'il est essentiel que les exploitants de puits de gaz naturel fournissent des renseignements détaillés au sujet de la quantité d'eau qu'ils prévoient utiliser et un compte-rendu complet des autres ressources qu'ils prévoient injecter à la tête du puits pour faciliter la « fracturation » des schistes argileux sous la surface terrestre. De plus, ils ont compris l'importance de recycler autant que possible l'eau injectée afin de garantir qu'il en restera suffisamment pour l'agriculture et les autres usages.

Bien que le Nouveau-Brunswick soit enthousiaste à l'idée de faire profiter ses citoyens des avantages économiques du développement des gaz de schiste, son gouvernement est conscient du fait que des normes de protection environnementale élevées sont requises. Le Nouveau-Brunswick jette les bases d'un développement responsable du gaz de schiste, dont l'exploitation risque de se faire à grande échelle.

Le Québec ne devrait-il pas suivre l'exemple du Nouveau-Brunswick, plutôt que de simplement dire « non » au développement du gaz de schiste?

Références

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (2010). *Le Développement du Gaz de Schiste au Québec*. 15 septembre. Disponible au : http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/exploration/developpement_gaz_schiste_quebec.pdf.

Zones de gaz de schistes en Amérique du Nord

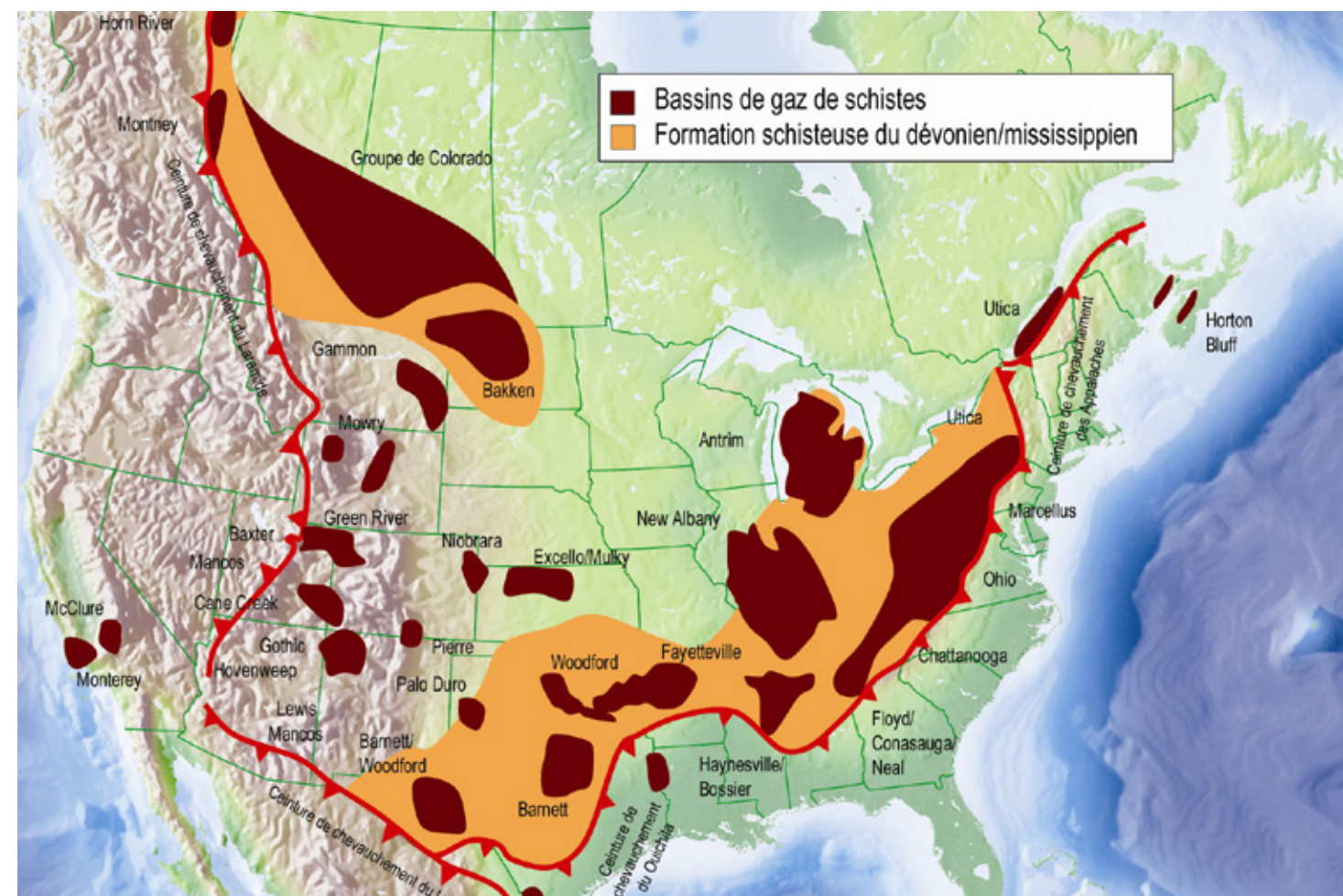


Illustration : The Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP)

Source : Advanced Resources, SpPE/Holditch Nov. 2002, Hill 1991, Cain, 1994, Hart Publishing, 2008 adaptation d'une figure de Ziff Energy Group, 2008

Northrup, Hon. Bruce (2011). *Notes d'allocation pour une allocution devant la Chambre des communes Comité permanent des ressources naturelles* : La sécurité énergétique au Canada. Nouveau-Brunswick Ministère des Ressources naturelles. 1 février. ■



Gerry Angevine (gerry.angevine@fraserinstitute.org) est économiste senior au Centre d'études des politiques énergétiques de l'Institut Fraser. Il possède un doctorat en économie de l'Université du Michigan.

Entrevue avec le Dr Patrick Moore

À l'occasion d'un déjeuner économique organisé par l'Institut Fraser à Montréal le 22 mars, le Dr Patrick Moore, co-fondateur de Greenpeace, a présenté son nouveau livre *Confessions of a Greenpeace Drop-Out : The Making of a Sensible Environmentalist*. Il a généreusement accepté d'accorder une entrevue à *Perspectives*. Visitez son site web pour vous procurer son livre :

www.sensibleenvironmentalist.com



Q Votre description des réunions de Greenpeace à ses débuts brosse un tableau d'une organisation ouverte au débat et à des points de vue contradictoires alors qu'aujourd'hui, Greenpeace paraît presque fanatique et idéologique. Est-ce une description juste? À votre avis, quand et pourquoi ce changement a-t-il eu lieu?

R Dans les premières années du mouvement environnemental, dans les années 1970, il y avait un air d'excitation et beaucoup de débats sur les enjeux et les stratégies. Chez Greenpeace nous savions que nous explorions de nouveaux territoires intellectuels qui ont donné lieu à de vifs débats. Mais au fil des ans l'ouverture d'esprit a été progressivement remplacée par des points de vue rigides et une approche idéologique plutôt qu'intellectuelle. Au moment où j'ai quitté Greenpeace en 1986 j'avais des divergences sur un certain nombre de questions et il ne m'était plus possible de me sentir à l'aise avec mes collègues directeurs. C'était comme si vous deviez être d'accord avec chaque mot de chaque politique sinon vous étiez dans l'autre camp. Le contrôle était désormais entre les mains d'une sorte de hiérarchie hybride politico-religieuse. Les croyances sont devenues plus importantes que des faits documentés. Il n'y avait pas de place pour quelqu'un qui fonde ses opinions sur la science et une analyse logique de l'information.



Sp33dyphil

« **N**ous explorions de nouveaux territoires intellectuels qui ont donné lieu à de vifs débats »

Q Que diriez-vous aux personnes qui prétendent que la possibilité, même si elle est limitée, que les changements climatiques causent des effets catastrophiques justifie, par mesure de précaution, une réduction de nos émissions de CO2?

R Il est important dans la gestion du risque que le remède imposé ne soit pas plus dommageable que la maladie diagnostiquée. Dans le cas des changements climatiques, nous n'avons rien qui puisse s'approcher d'une preuve scientifique que les humains sont maintenant la cause principale des changements, ou que le réchauffement causerait un préjudice net à l'homme ou à

l'environnement. Il semble que pour certains écologistes, tout changement est considéré comme étant nocif et que le statu quo est considéré comme étant idéal. Je ne crois pas que nous ayons une connaissance suffisante du climat pour justifier des dépenses de trillions de dollars pour essayer de réparer quelque chose qui n'est peut-être pas un problème ou qui pourrait peut-être même être bénéfique.

Q Greenpeace et d'autres organisations de défense de l'environnement ont été très efficaces pour convaincre les jeunes que l'environnement se dégrade, même si cela est faux dans de nombreux cas. Selon vous, quelle est la meilleure approche pour faire prendre conscience aux jeunes de l'état véritable de l'environnement?

« **C'**est un fait avéré que la plupart des indicateurs de la santé humaine et de l'environnement s'améliorent dans la plupart des pays »



Punchstock

R Il est très important de publier des rapports objectifs sur l'état de l'environnement qui fournissent des chiffres exacts sur la qualité de l'air et de l'eau, le reboisement, la santé humaine, la productivité économique, etc. C'est un fait avéré que la plupart des indicateurs de la santé humaine et de l'environnement s'améliorent dans la plupart des pays. Ceci doit être présenté aux jeunes dans des termes qu'ils peuvent comprendre.

Q **À titre d'écologiste, pourquoi pensez-vous que tant d'autres écologistes et zoologistes, tels que David Suzuki et Paul Ehrlich, semblent être si sceptiques en ce qui concerne les forces du marché?**

R De nombreux écologistes, comme David Suzuki et Paul Ehrlich, ont passé toute leur vie dans une tour d'ivoire académique où il n'est pas nécessaire d'être en concurrence dans le monde réel. Ils ont tendance à adopter des idées utopiques et ne se rendent pas compte que les forces du marché sont la clé de la compétitivité et du succès.

Q *** Vous semblez très favorables à l'exploitation des gaz de shale. Pourtant, c'est une technologie nouvelle qui suscite beaucoup de craintes. Ne sont-elles pas justifiées ?**

R On exploite le gaz de shale au Texas depuis 5 ou 7 ans. Ils n'ont jamais eu de problèmes. Les gens doivent comprendre que ces gaz se trouvent à un mille sous la terre. Ça n'a rien à voir avec la nappe phréatique qui se trouve à 100 ou 200 pieds de profondeur. Je pense que les gens utilisent la nappe phréatique pour se fabriquer une raison d'être contre. Je ne vois aucune raison d'être contre puisqu'il n'y a aucune preuve d'un quelconque dommage, à l'exception d'un film où on voit des flammes sortir d'un robinet. Et je suis convaincu que c'est truqué. Ça ne peut pas arriver. C'est ridicule.

Q *** Donc, à votre avis, il n'y a aucune raison d'encadrer cette industrie?**

R Ce n'est pas ce que je dis. Il ne faut pas que ça devienne une ruée vers l'or. Ce qui est vraiment important, c'est de s'assurer que les opérations en surface soient sécuritaires. Il faut que les puits et les installations soient conçus de façon à pouvoir être nettoyés rapidement si jamais un déversement se produit en surface, pour éviter que ces produits puissent se retrouver dans les cours d'eau. Il est important de mettre en place un encadrement avec de bonnes normes environnementales. Je suis sûr que le gouvernement du Québec va le faire et j'espère que ça se fera rapidement. C'est normal que les gens se questionnent, puisque c'est

nouveau. Il faut s'assurer que les gens soient bien informés avant d'aller de l'avant.

Q **Mais a-t-on vraiment besoin des gaz de shale ?*

R Oui. Ça va devenir une révolution mondiale dans l'approvisionnement d'énergie. Rien de tel n'est arrivé depuis 100 ans. On en trouve un peu partout. Des pays comme la Pologne vont peut-être pouvoir cesser de tirer 95 % de leur électricité des centrales au charbon, qui sont très polluantes. Et ils pourront cesser d'importer leur gaz de la Russie. Le gaz naturel est l'énergie fossile la plus propre. En remplaçant le charbon par le gaz, on réduit de 90 % les émissions polluantes rejetées dans l'air. De plus, contrairement au charbon, le gaz naturel ne libère pas de mercure ou de soufre et génère 50 % moins de gaz à effet de serre. Le Québec a la chance de pouvoir compter sur l'hydro-électricité, mais s'il pouvait aussi compter sur le gaz naturel, ça serait formidable, autant pour votre propre consommation que pour l'exportation vers les États-Unis.

Q **Compte tenu des événements tragiques survenus récemment au Japon, est-il temps de revoir la dépendance du centre du Canada à l'énergie nucléaire?**

R Même en tenant compte des événements tragiques survenus à Fukushima, l'énergie

« **D**e nombreux écologistes ont passé toute leur vie dans une tour d'ivoire académique »

nucléaire est encore une des sources d'énergie les plus sûres que nous ayons. 75 personnes sont mortes dans un accident hydroélectrique en Russie l'an dernier, il y a eu trois explosions mortelles de gaz en Amérique du Nord l'an dernier, 11 personnes sont mortes sur la plate-forme pétrolière de BP, 5 000 personnes meurent dans des accidents dans des mines de charbon chaque année, et des centaines de milliers de personnes meurent prématurément en respirant l'air pollué de la combustion du charbon et d'autres combustibles fossiles. 1,2 million de personnes meurent dans des accidents automobiles chaque année. Personne n'est encore mort dans l'industrie de l'énergie nucléaire au cours des 25 dernières années. Espérons que cela restera ainsi.

Q **La Loi sur la responsabilité nucléaire du Canada adoptée en 1976 met un**

plafond de 75 millions de dollars sur la responsabilité des centrales nucléaires. La législation actuellement devant la Chambre des communes, le projet de loi C-15, propose d'augmenter le plafond de responsabilité à 650 millions de dollars. Quels effets pensez-vous que ce nouveau plafond aura s'il est mis en œuvre ?

R C'est une bonne idée de mettre une limite plus élevée sur l'assurance responsabilité de l'industrie nucléaire. 75 millions de dollars représentait beaucoup d'argent lorsque la première Loi sur la responsabilité nucléaire a été adoptée en 1976. Il est opportun d'aligner cette législation avec les valeurs du 21^e siècle. ■

** Ces questions sont extraites d'une entrevue accordée par le Dr Patrick Moore à Mathieu Turbide du Journal de Montréal le 15 mars 2011.*

Sébastien A. Côté (*sebastien.cote@institutfraser.org*) est directeur associé pour le Québec à l'Institut Fraser. Il est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université McGill et d'une maîtrise en Relations internationales de l'Université Laval. Avant de rejoindre l'Institut, il a travaillé au Forum international des Amériques/Conférence de Montréal ainsi que pour une agence des Nations Unies à Rome.

